

Accès à la Hors Classe 2016 : des règles toujours aussi éloignées des revendications du SNUipp-FSU !

La CAPD du 4 juillet dernier a procédé à l'intégration des PE à la Hors Classe à compter du 1er septembre 2016. Rappelons qu'aucune démarche particulière n'est à effectuer, tout PE ayant atteint le 7^{ème} échelon de la classe normale est inscrit automatiquement sur la liste des promouvables à la hors classe. **Par contre, nous conseillons aux collègues de nous envoyer leurs éléments de barème, pour vérification, correction éventuelle et suivi. Chaque année, nous faisons prendre en compte des erreurs ou oublis...**

Quelques chiffres cependant à connaître : 3520 collègues répertoriés sur le tableau d'avancement cette année...et seulement 186 collègues promus, en fonction de leur barème...

Le barème national a été modifié depuis 2 ans.

Il est composé de : l'échelon x 2 (au 31.08 de l'année scolaire en cours) + la note (au 31.12 de l'année scolaire en cours) + éventuellement un correctif pour note ancienne de plus de 3 ans.

Majorations :

+ 1 point pour les directeurs(trices)

+ 1 point pour les conseiller(e)s pédagogiques titulaires du CAFIPEMF

+ 1 point pour 3 ans d'exercice continu dans la même école en "REP"

+ 2 points pour 3 ans d'exercice continu dans la même école en "REP +"

A la demande du SNUipp-FSU, des modalités spécifiques pour prendre en compte l'exercice continu dans la même école en REP ou REP + sont mises en place pour les collègues des RASED, les ZIL et BD, les collègues ayant subi une mesure de carte scolaire, les collègues qui ont exercé précédemment dans une école ou un établissement classé en ZEP, RAR,RRS ou ECLAIR, et qui ne relève plus du classement en éducation prioritaire depuis septembre 2015, etc... Pour voir le détail des mesures : <http://www.snuipp.fr/Hors-classe-le-bareme-2016>

Attention ! A compter de 2017, il faudra au moins 4 ans d'exercice continu dans la même école en REP ou REP+ pour obtenir le(s) point(s). A partir de 2018, il faudra 5 ans.

Le ratio d'accès à la Hors Classe augmente encore cette année : il est passé de 2 à 3 % en 2013, pour atteindre 5 % cette année. Cela se traduit concrètement dans notre département par une augmentation du nombre de promus, qui passe lui de 65 en 2012 à 186 cette année. Cette avancée, qui n'aurait pas eu lieu sans l'action des collègues et du SNUipp-FSU, est cependant loin de répondre aux attentes d'une revalorisation d'ampleur de nos carrières !

Le barème du dernier intégré est identique à celui de l'an dernier : 40.500, avec une AGS de 22 ans. En effet, en cas d'égalité de barème, c'est l'AGS qui départage les collègues.

La Hors Classe pour tous !

Aujourd'hui, tous les enseignants n'atteignent pas la Hors Classe. Or, le protocole PPCR prévoit que tous les fonctionnaires ayant des carrières complètes connaissent au minimum deux grades. C'est une première avancée. Reste maintenant à garantir que tous les professeurs des écoles pourront accéder à l'échelon terminal revalorisé (821) de la Hors Classe.

Pour permettre à tous les professeurs des écoles de terminer leur carrière en fin de Hors Classe, le SNUipp-FSU revendique de **nouvelles modalités d'accès pour tous** : il faut que les possibilités d'accéder à celle-ci augmentent. A partir de 2017, il sera possible d'y accéder à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon de la classe normale. Le taux d'accès à cette Hors Classe doit progressivement rejoindre celui du second degré, (en 2016, il est de 5% pour les professeurs des écoles contre 7% pour le second degré), **c'est un incontournable pour le SNUipp-FSU !** Mais le ministère n'envisage un calendrier d'égalité qu'à horizon 2020 ce qui est beaucoup trop tard ! A suivre...

Christophe MOTTUEL

Hors Classe 2016 : qui sont les heureux promus ?

Les élus du SNUipp-FSU décryptent pour vous qui sont les 186 promus à la Hors Classe en 2016, en comparaison des 173 promus l'an passé...

<u>Fonction et échelon</u>	<u>Nombre en 2015</u>	<u>Nombre en 2016</u>
Directeur-trices 11ème échelon (+1 point de majoration)	24	22
Directeur-trices 10ème échelon (+ 1 point)	8	34
Directeur-trices 10ème échelon en REP ou REP + (+ 2 ou 3 points)	11	6
Conseiller(e)s Pédagogiques 11ème échelon (+1 point)	4	2
Conseiller(e)s Pédagogiques 10ème échelon (+1 point)	8	9
Adjoints* 11ème échelon	91	89
Adjoints* 11ème échelon en REP ou REP + (+ 1 ou 2 points)	4	5
Adjoints* 10ème échelon en REP ou REP + (+ 1 ou 2 points)	23	19
TOTAL	173	186

* Dans les rubriques adjoints, figurent également les collègues RASED, Psy des écoles, ZIL et BD, MAI, UPE2A, etc...

Sur les 186 collègues promus à la Hors Classe au 1er septembre prochain, 97 collègues - soit un peu plus de 52 % - bénéficient d'une majoration de 1 à 3 points : directeur-trices, directeur-trices en REP ou REP +, conseiller(e)s pédagogiques, adjoints* en REP ou REP +. 89 collègues sont promus sans bonification, soit 48 %.

Les différents points d'analyse :

- les % s'inversent cette année, où l'on constate plus de collègues intégrant la HC avec des bonifications (52 % contre 48 % l'an passé).
- si le nombre de CPC intégrant la HC est quasiment le même (11 contre 12 l'an passé), ce sont les directeurs(trices) qui profitent essentiellement de l'augmentation du ratio, et notamment celles et ceux au 10ème échelon.
- le nombre d'adjoints qui accèdent à la HC diminue, il passe de 118 à 113... Ils ne bénéficient pas de l'augmentation du nombre d'intégration à la HC.
- pour les adjoints qui ne bénéficient d'aucune majoration, l'échelon est toujours aussi déterminant : aucune chance d'accéder à la HC sans le 11ème échelon... Mais la note est aussi déterminante : essentiellement comprise en 19.000 et 20.000, plus rarement 18.500 !
- enfin, près de 75 % des promues à la Hors Classe dans notre département sont des collègues féminines, taux supérieur au taux national 2015 de 70,18 %.

Si une reconnaissance professionnelle est nécessaire, elle ne doit pas se faire aux dépens de la grande majorité des enseignants (qui ne sont ni directeurs, ni CPC, ni exerçant en éducation prioritaire) qui pour un grand nombre d'entre eux n'accèdent toujours pas à la HC avant de partir en retraite. Avec le nouveau barème mis en place et ses bonifications diverses, cette inégalité se renforce de fait au détriment des adjoint(e)s qui n'ont pas de fonction particulière et qui exercent en dehors de l'éducation prioritaire.

Gageons que les nouvelles modalités d'accès à la HC prévues par le PPCR, qui doivent garantir à tous les enseignant(e)s ayant des carrières complètes de parcourir au minimum 2 grades (soit la classe normale et la HC) soient à la hauteur des attentes de toutes et tous ! Vous pouvez compter sur la vigilance et l'action du SNUipp-FSU dans les semaines à venir !!!

Christophe MOTTUEL